



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Troisième session

15-19 octobre 2001

Point 2 de l'ordre du jour

**Examen des contributions au processus préparatoire
de fond et préparatifs de la Conférence internationale
sur le financement du développement**

Notes techniques

Note du Secrétaire général

Additif

Note technique No.4 : Propositions en vue de promouvoir une participation plus étroite et effective des pays en développement aux processus de décision en matière commerciale et financière*

I. Introduction

1. La notion de « participation plus étroite et effective » revêt plusieurs dimensions; il s'agit aussi bien de faire en sorte que les pays en développement soient

mieux entendus, d'augmenter sensiblement leurs droits de vote dans les organes spécialisés, d'assurer leur présence effective dans les négociations internationales, de s'assurer que chacun de leurs représentants connaît suffisamment bien les questions examinées et possède une certaine expérience ou formation en matière de négociations. Ces dimensions valent également dans des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, où les droits de vote sont essentiellement proportionnels au poids économique relatif de chaque membre. À l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – une institution plus récente à laquelle les pays sont de plus en plus nombreux à adhérer – la plupart des décisions sont prises par consensus et les changements concernant la participation des membres et l'admission de nouveaux pays n'ont pas forcément la même portée.

* La présente note technique a été établie sous la direction du secrétariat de coordination de la Conférence sur le financement du développement. Y ont également collaboré, à titre personnel, des membres du Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce, de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Programme des Nations Unies pour le développement, du bureau de liaison du G-24 et de divers établissements d'enseignement supérieur.



2. Les propositions qui suivent proviennent essentiellement d'organes intergouvernementaux dont la vocation est d'examiner et de négocier des principes, normes, codes ou règles et de définir des politiques ou des principes d'action.

II. Liste de propositions

A. Participation accrue aux prises de décisions financières

3. Le rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la conférence internationale sur le financement du développement (A/AC/257/12) contient un certain nombre de propositions (par. 134, 136, 137 et 166) visant à mieux associer les pays en développement aux prises de décision sur les questions économiques et financières. La liste ci-après indique l'origine de chaque proposition et l'organe intergouvernemental auquel ladite proposition a été présentée, sauf s'il s'agit de communiqués ministériels (par exemple, les communiqués ministériels du Groupe intergouvernemental des 24 sont présentés à intervalles réguliers au Comité monétaire et financier international du FMI et au Comité de développement FMI-Banque mondiale, les résultats des conférences de l'ONU faisant quant à eux l'objet de rapports réguliers à l'Assemblée générale).

1. *Origine* : Déclaration ministérielle (E/2001/L.20) issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social, 18 juillet 2001

Présentée au Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 consacrée au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable, 18 juillet 2001

Proposition : les Ministres « (saluent) le dialogue entre le G-8 et les représentants d'Afrique, notamment celui qui s'est instauré au plus haut niveau », et invitent « le G-8 à maintenir ce dialogue afin de suivre de près les enjeux auxquels la région doit faire face » (par. 25).

2. *Origine* : Onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Quinze, Jakarta (Indonésie), 30-31 mai 2001

Proposition : La réforme du système financier international passe par une participation plus

étroite et équitable et exige une coopération et une concertation accrues entre pays en développement et pays développés de manière à s'assurer que les intérêts de tous les pays en développement sont préservés.

3. *Origine* : Délibérations de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, tenue le 1er mai 2001 (voir E/2001/72)

Présenté au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2001, juillet 2001

Proposition (voir par. 53 du compte rendu de la réunion du 1er mai 2001) : « En ce qui concerne les réformes en cours au sein des institutions de Bretton Woods, plusieurs ministres ont accueilli avec satisfaction le réexamen de la conditionnalité du FMI lancé par le directeur général du Fonds, et dont l'objectif est à la fois d'appliquer cette conditionnalité de manière plus précise, plus efficace et moins interventionniste, et de renforcer le contrôle des programmes par les pays. Cependant, les pays en développement doivent jouer un rôle plus important dans les processus décisionnels des institutions financières internationales. Plus généralement, un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité d'inclure et d'associer tous les pays et toutes les parties prenantes aux décisions de portée générale si l'on veut que les politiques choisies donnent les résultats escomptés. »

4. *Origine* : Groupe chargé de la révision de la formule de calcul des quotes-parts (rapport du Groupe au Conseil d'administration du FMI, 12 avril 2001)

Présenté au Conseil d'administration du FMI (avril 2001)

Proposition : « Toute proposition de formule de calcul doit être évaluée sur la base des critères suivants : a) la base économique choisie doit être saine et correspondre aux nouvelles données de l'économie mondiale; b) le format et contenu de la formule doivent être conformes aux multiples fonctions des quotes-parts; c) la nouvelle formule doit être simple et transparente. »

Le Groupe était chargé d'examiner la répartition actuelle des quotes-parts à la lumière de l'évolution de l'économie mondiale et de la mondialisation croissante des marchés. Il n'est pas

parvenu à s'entendre sur une formule précise, mais une option prônée par une minorité de ses membres, à savoir baser les calculs sur la parité des pouvoirs d'achat et non plus sur les taux de change du marché, entraînerait une augmentation relative des quotes-parts (et donc des droits de vote) des pays en développement.

5. *Origine* : Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, Beyrouth, 23 et 24 novembre 2000 (A/AC.257/16)

Présenté au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond, février 2001

Proposition : « ... si l'on veut que les institutions financières fonctionnent efficacement, il faudra ... en réformer les règles de fonctionnement, y compris en ce qui concerne les droits de vote et les prises de décision, afin d'assurer la participation accrue des pays en développement. »

6. *Origine* : Déclaration ministérielle à l'issue de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, huitième session de la Conférence des ministres africains des finances, Addis-Abeba (Éthiopie), 21-22 novembre 2000

Présenté au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond, février 2001

Proposition : « Nous estimons que la gestion du système financier international doit faire l'objet d'un débat approfondi. Le problème fondamental, pour l'heure, est celui de l'exclusion de très nombreux pays en développement, plus particulièrement africains, qui restent totalement à l'écart des processus de décision. Un tel dialogue devrait nécessairement poser la question du rôle respectif des institutions de Bretton Woods, ce qui permettrait d'en revoir le mode de fonctionnement de manière que les pays en développement aient davantage voix au chapitre et que les programmes d'aide soient conçus en fonction de leurs besoins. »

7. *Origine* : Réunion des ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales, Communiqué ministériel du 23 septembre 2000

Proposition : « Les ministres se félicitent de la poursuite du dialogue sur toute une série de questions complexes quant au rôle, à la structure et au contexte de la formule de calcul des quotes-parts au Fonds. Ils espèrent que ces débats déboucheront sur une répartition plus équitable des quotes-parts entre pays industrialisés et pays en développement, et qu'ainsi les pays en développement auront davantage voix au chapitre dans les prises de décision du Fonds. Ils réaffirment également leur soutien à une révision du nombre de voix de base » (par. 18).

8. *Origine* : Rapport de la réunion consultative régionale de haut niveau sur le développement dans la région Asie-Pacifique, Jakarta, 2-5 août 2000 (A/AC.257/13)

Présenté au Comité préparatoire en février 2001

Proposition : « Certaines voix se sont élevées pour dire que la manière dont le FMI traitait les pays en développement n'était pas conforme aux objectifs définis dans ses statuts.

- Le FMI reste l'organe approprié pour réformer l'architecture financière internationale
- Il conviendrait de réviser les quotes-parts au FMI » (par. 41).

9. *Origine* : Rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement », 27 juillet 2000 (A/55/187 et Add. 1 et 2)

Présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (septembre-décembre 2000)

Proposition : « On estime de plus en plus que la structure des droits de vote du Fonds et de la Banque mondiale devrait être révisée, à la fois pour mieux tenir compte des réalités économiques du moment et pour que les pays à faible revenu soient mieux représentés » (par. 72). « Parfois, le principe de 'subsidiarité' peut utilement limiter la liste des besoins auxquels il faut répondre au niveau mondial, ou des sous-groupes peuvent d'abord délibérer dans le cadre de réunions décentralisées, les points de vue des divers groupes étant ensuite représentés dans les instances de concertation mondiales. À ce double titre, il

s'ensuit que les organes régionaux et sous-régionaux, une fois renforcés, pourraient jouer un rôle considérable à côté des institutions mondiales dans une économie en voie de mondialisation. Il a été suggéré par exemple qu'un processus décisionnel plus décentralisé, dans lequel des réunions régionales permettraient aux participants de se préparer à intervenir dans les grandes instances internationales, assurerait une participation plus large aux discussions d'intérêt mondial » (par. 73).

10. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 15 avril 2000 à Washington

Proposition : « Les ministres sont préoccupés par le rôle croissant, dans les questions monétaires et financières internationales, d'instances internationales autres que les institutions de Bretton Woods, et dans lesquelles la représentation des pays en développement est limitée. Les travaux de ces instances ont une incidence directe sur ces pays. Aussi, les ministres demandent instamment que ces questions soient examinées dans le contexte des institutions de Bretton Woods, compte tenu de l'universalité de leurs membres, et que les accords puissent être conclus dans le cadre de leurs organes de décision » (par. 11).

11. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 25 septembre 1999 à Washington

Proposition : « Les ministres soulignent que si l'on veut que les mécanismes informels de concertation entre les pays "qui présentent de l'importance pour l'ensemble du système" acquièrent un plus grand contrôle et une meilleure représentation, il faudrait que dans le choix des participants on tienne compte de la composition des institutions de Bretton Woods. Ils estiment que ces mécanismes ne devraient pas fragiliser le rôle des Conseils d'administration et des comités exécutifs de ces institutions en tant qu'organes chargés d'examiner les principaux problèmes auxquels est confronté le système monétaire international » (par. 16). « Tout en se félicitant de la création du Forum de stabilité financière, les ministres sont d'avis que les pays en développement devraient être suffisamment représentés afin de garantir que leurs positions sont bien prises en considération » (par. 17).

12. *Origine* : Communiqué publié par la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés le 23 septembre 1999 (A/54/46/469-S/1999/1063, annexe)

Proposition (adoptée dans le communiqué) : « Cependant, nous regrettons que la participation des pays en développement à la prise de décisions ne reflète pas encore dûment leur apparition comme d'importants acteurs de l'économie mondiale. Nous engageons donc les pays développés à reconnaître de façon positive et à sa juste mesure cette contribution et ce rôle additionnels. La participation des pays en développement à la prise de décisions dans le domaine de l'économie mondiale, en particulier dans les institutions financières internationales ainsi que dans le domaine du commerce et autres domaines de l'économie, devrait donc être renforcée. Nous réitérons la nécessité d'un tel processus de démocratisation et de transparence dans la prise des décisions économiques et financières internationales dans toutes les instances et à tous les niveaux, avec la pleine participation des pays en développement, de manière à veiller à ce que les intérêts de ces pays en matière de développement soient enfin pris en considération » (par. 104).

13. *Origine* : Réunion des ministres des finances des pays du Commonwealth qui s'est tenue à Grand Cayman (îles Caïmanes) du 21 au 23 septembre 1999 (déclaration réaffirmée lors de la réunion des ministres des finances des pays du Commonwealth organisée à Saint-Julians (Malte) du 19 au 21 septembre 2000)

Proposition : « Les ministres ont également insisté sur la nécessité d'un processus de restructuration de l'architecture financière internationale plus ouvert. À cet égard, ils se félicitent de la proposition visant à renforcer la participation des pays en développement au Forum de stabilité financière. »

14. *Origine* : Réunion régionale de haut niveau consacrée à la mise en place d'un système financier international stable et prévisible et à son impact sur le développement social qui s'est tenue à Mexico du 5 au 7 septembre 1999 sous l'égide du Gouvernement mexicain et de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (A/54/384, annexe, appendice)

Présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session le 22 septembre 1999

Proposition : « Il faut que les groupes régionaux et de concertation des pays en développement comme le Groupe des 77, le Groupe des Vingt-Quatre, le Groupe des Quinze et le Groupe de Rio, dialoguent davantage avec le G-7, avec les autres pays industrialisés et avec les autres institutions financières internationales afin de veiller à ce que les politiques économiques ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de la nouvelle architecture financière internationale soient cohérentes et universelles. Les institutions financières régionales et sous-régionales ont un rôle vital à jouer à cet égard » (par. 17).

15. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 26 avril 1999 à Washington

Proposition : « Les ministres soulignent la nécessité de mettre en place des réformes globales des systèmes monétaires et financiers internationaux, afin de prévenir les crises économiques coûteuses et de les gérer efficacement lorsqu'elles surviennent. Ils considèrent que les améliorations apportées au système devraient être décidées dans le cadre des institutions internationales existantes et ils insistent sur la nécessité d'une représentation équitable des pays en développement dans ce processus. À cet effet, les ministres réitèrent leur appel en faveur de la création d'une équipe spéciale composée de représentants des pays industrialisés et de représentants d'une large gamme de pays en développement pour entreprendre un examen détaillé des questions relatives à la réforme du système monétaire et financier international » (par. 7).

16. *Origine* : Rapport sur la trente-deuxième session du Comité pour la planification du développement (*Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 14 (E/1998/34)*)

Présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998

Proposition : Il faudrait mettre en place une organisation financière mondiale « qui formule l'orientation générale à donner à l'élaboration et

au suivi des normes et codes de conduite internationaux relatifs à la gestion financière privée et aux flux de capitaux, et recense les besoins en matière de contrôle des marchés de capitaux privés, à mesure qu'ils apparaissent » (par. 7). Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies a renouvelé cette proposition dans son rapport intitulé « Towards a new international financial architecture » (21 janvier 1999) présenté à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Lorsqu'il a examiné la proposition, le Comité a ajouté qu'« une telle institution pourrait découler d'institutions existantes telles que la Banque des règlements internationaux (BRI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ce qui nécessiterait un élargissement important de la composition de ces organisations ».

17. *Origine* : Réunion ministérielle du G-24, Déclaration II de Caracas, Caracas (Venezuela) du 7 au 9 février 1998 (proposition réitérée lors des réunions ministérielles du G-24 d'avril 1998 et d'octobre 1998)

Résumé de la proposition : Création d'une équipe spéciale composée de représentants des pays industrialisés et de représentants d'un grand nombre de pays en développement chargée d'examiner en profondeur les questions relatives à la réforme du système monétaire et financier international. L'équipe spéciale sera appelée à analyser six questions, notamment : la représentation et la participation renforcées des pays en développement au niveau du processus décisionnel des institutions financières internationales afin de tenir dûment compte du rôle croissant des pays en développement dans l'économie mondiale, y compris par un réexamen des modalités déterminant le nombre total des voix attribuées dans ces institutions. Les fonctions de l'équipe spéciale pourraient inclure l'examen d'approches permettant d'aborder plus efficacement ces questions dans le cadre des organes existants.

18. *Origine* : Rapport du Secrétaire général intitulé « Intégration financière mondiale : les faits nouveaux » (A/52/406), 30 septembre 1997

Présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

Proposition : « Le Conseil d'administration de la BRI ne comprend encore que des représentants des banques centrales des pays du Groupe des Dix... Les pays en développement devraient participer entièrement aux délibérations et décisions concernant les problèmes de surveillance financière internationales » (par. 51).

19. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 21 avril 1996 à Washington

Proposition : « Les ministres ont souligné l'importance de préserver un juste équilibre dans la représentation des membres et des régions au sein du Conseil d'administration du Fonds et se sont déclarés vivement préoccupés par la baisse relative de la quote-part des pays en développement au fil du temps. Ils ont également mis en avant que l'augmentation des quotes-parts au titre de la onzième Révision générale des quotes-parts devrait être largement équiproportionnelle afin de garantir une augmentation appropriée de ces dernières pour tous les membres et d'aider à préserver la quote-part des pays en développement » (par. 9). « Ils ont également demandé une révision du nombre de voix de base pour améliorer la participation des pays en développement, notamment de certains des plus petits, au processus de prise de décision du Fonds » (par. 10).

20. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 7 octobre 1995 à Washington

Proposition : « S'agissant du communiqué d'Halifax sur la question, les ministres ont réaffirmé la position retenue dans la résolution adoptée par le G-24 à Madrid en octobre 1994 et renouvelée en avril 1995 à Washington, à savoir que toute évaluation du fonctionnement du système monétaire et financier international devrait se faire avec la participation pleine et effective des pays en développement. En conséquence, les ministres ont souligné l'importance de la participation des pays en développement à toute concertation sur la réforme des institutions financières internationales en accord avec le Comité des Vingt » (par. 24).

21. *Origine* : Communiqué ministériel publié par le G-24 le 12 octobre 1991 en Thaïlande

Proposition : « Du fait de l'augmentation du nombre des États membres des institutions de

Bretton Woods, les ministres ont insisté sur l'importance primordiale de préserver le caractère véritablement multilatéral de ces institutions. Ils ont rappelé que la nouvelle composition ne devrait pas compromettre la représentation géographique actuelle des pays en développement aux Conseils d'administration du Fonds et de la Banque. Les ministres ont également réaffirmé la nécessité de garantir une représentation satisfaisante des pays en développement aux organes de direction des institutions de Bretton Woods » (par. 46).

B. Participation accrue aux processus de décision en matière de commerce

4. La décision prise récemment par le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce de nommer un groupe d'experts qui le conseillerait sur les défis rencontrés par l'Organisation et le système commercial mondial et sur les possibilités qui s'offraient à eux a marqué une étape importante dans ce domaine. En conséquence, l'une des tâches principales du groupe consistera à étudier « par quels moyens l'Organisation pourrait assurer une participation aussi active que possible de chaque gouvernement membre, alors que l'OMC s'élargit jusqu'à avoir une composition presque universelle » (WTO/News Press/236, Genève, 5 juillet 2001). On notera également que depuis Seattle, le Conseil général de l'OMC s'est efforcé de faire en sorte que le processus de négociation et de délibération au sein de l'Organisation soit totalement transparent et ouvert à tous les membres et observateurs. Toutes les questions de fond concernant, par exemple, l'application des accords de l'OMC, la préparation de la Conférence ministérielle de Doha et le lancement éventuel d'une nouvelle série de négociations commerciales, sont examinées dans le cadre des sessions officielles ou officieuses du Conseil général. Les organes subsidiaires qui traitent de sujets spécifiques sont néanmoins ouverts à tous les membres et observateurs et doivent faire rapport au Conseil général.

1 *Origine* : Déclaration de Zanzibar, Réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés, 24 janvier 2001, Zanzibar (République-Unie de Tanzanie)

À présenter à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Doha (Qatar) du 9 au 13 novembre 2001

Propositions : « Les Ministres du commerce des pays les moins avancés, réunis à Zanzibar, demandent à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de décider a) de faciliter l'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC suivant un processus simplifié et à des conditions conformes à leurs besoins et engagements financiers, commerciaux et en matière de développement n'excédant pas celles qui sont imposées aux (pays les moins avancés) déjà membres de l'Organisation, comprenant notamment les périodes transitoires fixées par les accords de l'OMC à compter de la date d'adhésion; et b) de veiller à ce que, compte tenu du pouvoir de négociation limité des pays les moins avancés et des contraintes auxquelles ils sont confrontés pour ce qui est de contracter de nouveaux engagements, le champ du futur programme de travail de l'OMC soit gérable et établi par tous les membres par consensus et que toute négociation ultérieure soit fondée sur un ordre du jour tenant compte des intérêts de ce groupe de pays » (par. 4).

2. *Origine* : Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (A/55/1000) ONU, 26 juin 2001

Présenté au Secrétaire général de l'ONU

Proposition : « Il conviendrait d'envisager la création d'un petit groupe directeur auquel pourrait être confiée la responsabilité de négocier un consensus sur les futurs accords commerciaux entre les pays membres de l'OMC. En principe, la composition du groupe devrait être représentative de l'ensemble des membres de l'OMC et la participation devrait être fondée sur des critères clairs, simples et objectifs. »

3. *Origine* : Onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Quinze, Jakarta (Indonésie), du 25 au 31 mai 2001

Proposition : « Nous réaffirmons qu'un système commercial multilatéral réglé, ouvert, juste, équitable et non discriminatoire est la condition préalable d'une économie internationale saine et équilibrée et de la crédibilité d'un tel système. Dans ce contexte, des efforts devraient être faits afin de renforcer la démocratie et l'intégration, la transparence interne et la participation effective de tous les membres au processus décisionnel au

sein de l'Organisation mondiale du commerce, afin de tenir compte des exigences et priorités légitimes des pays en développement. »

4. *Origine* : Délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11), Bruxelles (Belgique), du 14 au 20 mai 2001

Résumé de la proposition : Faciliter le processus d'adhésion sur la base de conditions prenant en compte leur stade de développement et les principes essentiels du traitement spécial et différentiel. Entre-temps, soutenir les efforts des pays les moins avancés qui ont engagé une procédure d'adhésion.

5. *Origine* : Rapport de la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bogota, 9 et 10 novembre 2000 (A/AC.257/17)

Présenté au Comité préparatoire, février 2001

Proposition : Il est absolument essentiel de mettre en place un système commercial multilatéral juste, équitable et fondé sur le droit, qui soit transparent, non discriminatoire et ouvert à tous, et qui profite à tous les pays, en particulier les pays en développement. Cela suppose notamment pour ces pays une participation plus efficace à la prise de décisions ... » (voir par. 53 contenant le texte de la déclaration intitulée « Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental », par. 7).

6. *Origine* : Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/AC.257/12), ONU, 18 décembre 2000

Présenté au Comité préparatoire, à sa deuxième session de fond, février 2001

Résumé de la proposition : En ce qui concerne l'examen des questions systémiques de gouvernance et de coordination des politiques, le rapport recommande que « l'Organisation des Nations

Unies et l'Organisation mondiale du commerce continuent de travailler ensemble de façon innovante et constructive aux fins d'assurer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, en particulier pour ce qui a trait à l'appui au développement. Dans ce contexte, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED devrait, par le biais de contacts réguliers, approfondir encore sa concertation avec le Comité du commerce et du développement du Conseil général de l'OMC. L'interaction et les échanges entre hauts fonctionnaires, présidents d'organes et représentants des gouvernements intéressés, aux réunions intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMC, devraient de même être facilités. » (encadré entre les par. 139 et 140). Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que « la Conférence ministérielle de l'OMC pourrait souhaiter maintenir à son ordre du jour permanent l'examen plus poussé de la question de ses liens institutionnels avec les Nations Unies » (par. 139).

7. *Origine* : Rapport de la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bogota, 9 et 10 novembre 2000

Présenté au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond, février 2001.

Proposition : « À cette fin "(ici le rapport se réfère au paragraphe précédent où il est demandé d'effectuer les "réformes qui s'imposent en vue d'instaurer un système financier et commercial international plus équitable, plus participatif, plus solide et plus stable, de concert" avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce)" "il importe que le processus de réforme pour la mise en place d'une architecture financière internationale solide et stable soit fondé sur une participation élargie et renforcée des pays en développement aux processus de décision et d'établissement des normes afin de promouvoir l'efficacité des institutions et mécanismes financiers internationaux, au sein desquels tous les intérêts pertinents peuvent être efficacement représentés" (par. 53 contenant le texte de la déclaration intitulée "Préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner

la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental)" » (par. 5).

8. *Origine* : Sommet du Sud – Programme d'action de La Havane (A/55/74, annexe II) (Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine), du 10 au 14 avril 2000, La Havane (Cuba)

Proposition : [Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à prendre les décisions et les mesures ci-après :) « Veiller à ce que l'OMC acquière dès que possible une composition universelle, afin de renforcer le système commercial multilatéral. Nous sommes fermement convaincus que les pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'OMC devraient recevoir l'assistance nécessaire, et obtenir des conditions comparables aux obligations contractées par les pays en développement et les pays les moins avancés membres de l'organisation. Nous demandons instamment à tous les membres de l'OMC de s'abstenir d'imposer des conditions excessives ou difficiles à respecter aux pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'organisation. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de mettre en place un processus d'adhésion transparent, rationalisé et accéléré, conformément aux règles et disciplines de l'OMC. (Sect. V, par. 12 1)]. »

9. *Origine* : Déclaration de Marrakech, (A/54/392, annexe) 7 septembre 1999 (neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine)

Présentée à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (février 2000) et réaffirmée au IIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Quinze, Jakarta (Indonésie), du 25 au 31 mai 2001, (par. 23)

Proposition : « L'universalité de l'Organisation mondiale du commerce devrait être réalisée le plus tôt possible afin de renforcer le système multilatéral. Nous considérons qu'une assistance appropriée devrait être fournie aux pays en développement qui souhaitent accéder à l'OMC. Les conditions proposées à ces pays ne devraient pas aller au-delà des engagements pris par les pays en développement et les pays les moins avancés déjà

membres de l'OMC, ni être sans rapport avec ces engagements » (par. 23).

10. *Origine* : Délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa dixième session, Plan d'action (TD/386), 12 février 2000, Bangkok (Thaïlande).

Proposition : « L'impact des engagements pris à l'OMC sur les politiques nationales visant à développer des petites et moyennes entreprises, et en particulier à leur faciliter l'accès aux marchés, n'a pas encore été analysé. En outre, les normes en matière de santé et d'environnement peuvent avoir pour effet de compliquer les exportations des entreprises et des PME de pays en développement vers des pays dans lesquels ces normes doivent être satisfaites. Certains pays parmi les moins avancés ont déjà subi des pertes à l'exportation. La participation des pays en développement à l'établissement de normes doit être renforcée » (par. 79).

C. Participation plus efficace à la prise des décisions en matière de finance et de commerce

5. Au paragraphe 81 du rapport du Secrétaire général (A/AC.257/12), un appel est lancé en vue d'accroître les contributions au Fonds d'affectation spéciale créé dans le contexte du Cadre intégré, dont l'objectif est notamment de renforcer les capacités des pays en développement en matière de négociations relatives aux politiques commerciales. Il y est également demandé aux pays membres de l'OMC d'étendre le Cadre intégré afin de couvrir en particulier les pays d'Afrique, les petits États insulaires, les pays sans littoral et les pays de transit en développement. Il convient de noter que plusieurs recommandations tendant à accroître la participation effective des pays en développement à la prise des décisions ont été récemment examinées et adoptées (voir en particulier les paragraphes 129 à 139 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Bangkok, le 18 février 2000). À cette fin, l'Organisation mondiale du commerce diffuse régulièrement des notes d'information sur les faits marquants intervenant au niveau des organes de l'OMC à l'intention des membres et des observateurs qui n'ont pas de missions ou

qui ont des petites missions à Genève. Une réunion d'une semaine est organisée chaque année à Genève à l'intention des non-résidents. Les fonctionnaires provenant des capitales des membres et observateurs non résidents sont invités à participer à des séances d'information et à des débats approfondis sur les questions intéressant l'OMC.

1. *Origine* : Travaux de la réunion au Sommet du G-8 à Gênes (Italie), 19 juillet 2001

Résumé de la proposition : Le Ministre italien des affaires étrangères, Renato Ruggiero, a déclaré à la dernière conférence de presse de la Réunion ministérielle du G-8 qu'il avait été demandé à la présidence canadienne d'envisager la tenue d'un forum élargi immédiatement après la réunion du G-8 de l'année prochaine. Ce serait une réunion du « Groupe des 22 » qui se tiendrait immédiatement après le Sommet afin d'échanger des vues et de coordonner les engagements pris à l'échelle internationale face aux problèmes plus graves auxquels se heurtent les pays les moins avancés.

2. *Origine* : Travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods tenue le 1er mai 2001 (E/2001/72)

Présenté à la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, tenue en juillet 2001

Proposition (telle qu'elle apparaît au paragraphe 38 du compte rendu de la réunion tenue le 1er mai 2001) : le Président du Forum sur la stabilité financière a indiqué qu'« à propos de la représentativité, il était indispensable que les pays participants se sentent fortement impliqués, ce qui supposait que toutes les parties concernées par les questions abordées soient associées au processus. Les mécanismes de consultation devraient être élargis afin que toutes les voix puissent se faire entendre. Les organismes régionaux pouvaient jouer un rôle important à cet égard ».

3. *Origine* : Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, tenue le 1er mai 2001 (E/2001/72)

Présenté à la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, tenue en juillet 2001

Proposition (telle qu'elle apparaît au paragraphe 23 du compte rendu de la réunion, tenue le 1er mai 2001) : le Président du Comité du développement a indiqué que « le commerce devait être mis au service du développement de sorte que les pays qui recevaient une aide au désendettement ne retombent pas dans l'engrenage de la dette. À cet égard, les institutions internationales devaient aider ces pays à renforcer leurs capacités afin de leur permettre de tirer parti des possibilités du commerce mondial. Le concours de la Banque mondiale pouvait être utile pour renforcer les capacités de négociation des pays en développement ».

4. *Origine* : Communiqué ministériel du Groupe des 24, Washington, 28 avril 2001

Proposition : « Étant donné que cette recherche est complémentaire de la recherche entreprise par le Fonds et la Banque, les ministres estiment qu'il serait opportun que la Banque et le Fonds apportent chaque année une assistance en allouant des ressources prélevées sur leur budget de recherche. Cette démarche permettrait de renforcer les capacités dans les pays membres du Groupe des 24 et favoriserait une meilleure gouvernance des institutions de Bretton Woods » (par. 20).

5. *Origine* : Communiqué ministériel du Groupe des 24, Washington, 28 avril 2001

Proposition : « Les ministres ont souligné la nécessité pour les institutions de Bretton Woods de veiller à ce que les pays en développement soient beaucoup plus associés à la prise des décisions de ces institutions. Ils notent que le travail des présidents représentant les pays en développement, et en particulier les présidents d'Afrique, au Conseil d'administration des institutions de Bretton Woods a considérablement augmenté du fait du processus des stratégies de lutte contre la pauvreté, de l'Initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) ainsi que des situations après conflit et des cas d'arriérés. À cet égard, les ministres se sont félicités de la décision prise récemment par le Conseil d'administration du Fonds d'accroître les effectifs des bureaux des administrateurs, et exhortent le Conseil d'administration de la Banque à en faire de même. En outre, les ministres encouragent les institutions de Bretton Woods à accroître la pro-

portion de ressortissants des pays en développement dans leur personnel » (par. 18).

6. *Origine* : Conseil d'administration de la Banque mondiale et du FMI, mars 2001

Présenté à diverses parties prenantes (comme expliqué dans la proposition)

Proposition : « La Banque et le Fonds invitent des contributions des pays en développement, des bailleurs de fonds et des organisations de la société civile. Les documents soumis ainsi que les analyses effectuées par le personnel du Fonds et de la Banque serviront de base à une conférence internationale sur le processus des stratégies pour la lutte contre la pauvreté qui se tiendra à Washington en janvier 2002. Les documents établis pour l'examen seront publiés. Outre la conférence internationale, des réunions régionales se tiendront dans les pays afin que toutes les voix dans les pays participant à ce processus puissent se faire entendre. L'examen des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté ainsi que l'examen parallèle du mécanisme pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI entrepris par le Fonds seront présentés aux Conseils d'administration de la Banque et du Fonds afin qu'ils entérinent les changements apportés au cadre des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté en mars 2002. »

7. *Origine* : Rapport de la réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Addis-Abeba, 14-17 novembre 2000 (A/AC.257/14)

Présenté au Comité préparatoire, en février 2001

Proposition : « Une autre suggestion importante a concerné la participation effective des pays d'Afrique, en particulier les moins avancés d'entre eux, aux négociations commerciales et mondiales, notamment celles qui se déroulaient dans les organisations internationales normatives. À cet effet, il est essentiel que les pays développés dispensent un appui en matière de constitution des capacités dans les secteurs ci-après : ... négociations commerciales, afin de défendre et de favoriser les intérêts commerciaux africains. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au

commerce était essentiel car il aidait les pays les moins avancés à relever le défi posé par l'intégration dans l'économie mondiale. Sa mise en oeuvre efficace nécessitait toutefois un financement considérable... » (par. 46).

8. *Origine* : Comité du développement (Comité ministériel mixte des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur le transfert de ressources réelles en faveur des pays en développement), 17 avril 2000 (voir communiqué de la soixante et unième réunion contenu dans l'appendice VI du FMI, *Rapport annuel 2000*, Washington, FMI, 2000)

Présenté au Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale

Proposition : « Le Comité demande instamment à la Banque de faire du commerce une composante à part entière de ses programmes d'aide et de fournir des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays pour aider à améliorer les infrastructures et institutions pertinentes. Il conviendrait également qu'elle les aide à renforcer leurs capacités intérieures dans les domaines de la politique et des négociations commerciales et qu'elle développe son programme de recherche sur, entre autres, les barrières aux exportations des pays en développement, les problèmes auxquels se heurtent ces pays dans la mise en oeuvre des accords d'Uruguay et les liens complexes entre le commerce et la pauvreté » (par. 6).

9. *Origine* : Projet de résolution contenu dans le rapport de la Deuxième Commission (A/54/585/Add.3 et Corr.1, sect. III, projet de résolution I)

Présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session (adopté par l'Assemblée générale le 22 décembre 1999) (résolution 54/198)

Proposition : L'Assemblée générale a souligné avec force la nécessité de fournir aux pays en développement une assistance technique, notamment juridique et en passant, entre autres mécanismes, par le Centre consultatif nouvellement créé sur le droit de l'Organisation mondiale du commerce, qui leur permette de tirer le meilleur parti possible du mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, sur la base des règles et réglementations mutuellement convenues, et

lement convenues, et dans ce contexte, souligne aussi qu'il importe que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement renforce l'assistance technique qu'elle accorde en cette matière aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits pays insulaires en développement (par. 25).

10. *Origine* : Comité exécutif des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 21 janvier 1999 (rapport de l'Équipe spéciale intitulé « Towards a new international financial architecture »)

Présenté à l'Assemblée générale et au système des Nations Unies

Résumé de la proposition : « L'élaboration de la nouvelle architecture financière internationale pourrait encourager le développement des institutions financières régionales par diverses incitations spéciales. Par exemple, les fonds de réserve pourraient, à titre spécial, avoir automatiquement accès au financement du FMI et/ou une part dans l'allocation des droits de tirage spéciaux, proportionnellement aux ressources libérées. En effet, à long terme, on pourrait envisager que le FMI s'associe à un réseau de fonds de réserve régionaux, ce qui lui permettrait d'axer ses opérations sur les relations avec ces fonds de réserve au lieu de concentrer ses efforts sur certains pays en difficulté. En outre, les institutions régionales et les évaluations réciproques seraient un moyen efficace de surveillance, tant en ce qui concerne la politique macroéconomique que la réglementation financière interne » (sect. 9, deuxième et troisième paragraphes).

11. *Origine* : Communiqué ministériel du Groupe des 24, Washington, 27 avril 1997

Proposition : « Les ministres ont noté que les principes de bonne gouvernance comprennent la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'état de droit. Ils ont souligné qu'en appliquant ces principes à leurs propres activités, les institutions financières intergouvernementales devraient s'acquitter rigoureusement des mandats consignés dans leurs statuts respectifs. En outre, ils ont préconisé la pleine participation des pays en développement au processus décisionnel de

ces institutions ainsi qu'à leur méthode de gestion et de dotation en personnel » (par. 8).

12. *Origine* : *Notre voisinage global* (Oxford, Oxford University Press, 1995), rapport de la Commission de gouvernance globale

Présenté à l'Assemblée générale, en 1995

Proposition : « Créer un conseil de sécurité économique (CSE) pour fournir une orientation politique et favoriser le consensus sur les questions économiques internationales, en cas de menace à la sécurité au sens large. Les fonctions du CSE seraient uniquement délibératives; son influence découlerait de la pertinence et de la qualité de son travail ainsi que de l'importance de ses membres. Le CSE devrait constituer un organe distinct au sein de la famille des Nations Unies; sa structure serait similaire à celle du Conseil de sécurité mais sa composition serait différente et il en serait indépendant. Cette idée a également reçu l'appui du Groupe de haut niveau sur le financement du développement en juin 2001. »

13. *Origine* : Communiqué ministériel du Groupe des 24, Bangkok (Thaïlande), 1er octobre 1994

Proposition : « Les ministres ont également souligné qu'il importait que les institutions de Bretton Woods élargissent la base de recrutement de leur personnel pour tenir compte de la diversité des systèmes d'éducation et des expériences pratiques tout en maintenant, voire en renforçant, les normes d'excellence. Cette ouverture devrait accroître les possibilités offertes aux candidats des pays en développement d'entrer dans ces institutions et permettre que le personnel qualifié des pays en développement soit convenablement représenté aux postes de direction » (par. 6).

III. Références supplémentaires

6. Dans le cadre de la recherche des documents présentés ci-dessus sont apparues plusieurs propositions qui paraissaient pertinentes mais qui, dans la mesure où elles ne se rapportent qu'indirectement au processus intergouvernemental, n'ont pas été incluses dans les listes. On trouvera ci-après une liste de propositions formulées par des personnalités et d'articles techniques axés sur l'adoption de grandes orientations qui traitent,

au moins partiellement, d'une participation accrue et plus efficace des pays en développement dans la prise de décisions relatives à la finance et au commerce. Une grande partie de ces propositions ont été élaborées à l'issue de recherches sur des questions techniques faites à la demande d'organismes intergouvernementaux, en particulier le G-24.

A. Propositions de personnalités

1. Supachai Panitchpadki, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de la Thaïlande, « Balancing competing interests: the future role of the WTO » (article paru dans *The Role of the World Trade Organization in Global Governance*, sous la direction de G. Sampson, Tokyo, United Nations University Press, 2001). Dans le même ouvrage, une proposition semblable est faite par P. Sutherland, J. Sewell et D. Weiner dans un article intitulé « Challenges facing the WTO and policies to address global governance ». Panitchpadki propose que soit créé à l'Organisation mondiale du commerce un conseil d'administration représentatif (ou une entité jouant le rôle de comité exécutif représentatif) qui permettrait de concilier, dans la prise des décisions, l'impératif d'efficacité et la nécessité de parvenir à un consensus. Dans le même article, l'auteur propose que soit créé à l'OMC un mécanisme permettant de communiquer à tous les États membres, à titre d'information et pour, finalement, faciliter la prise des décisions, des renseignements sur l'état d'avancement de toutes les négociations en cours au sein de tous les groupes.

2. Rubens Ricupero, « Rebuilding confidence in the multilateral trading system: closing the legitimacy gap » (article paru dans *The Role of the WTO in Global Governance*, sous la direction de G. Sampson). L'auteur estime que pour faciliter l'accession à l'Organisation mondiale du commerce, il faudrait des arrangements simplifiés, en particulier pour les pays les moins avancés, et des arrangements qui permettent de veiller à ce que tous les pays en développement qui accèdent à l'Organisation, y compris les pays les moins avancés, bénéficient des dispositions des accords multilatéraux sur le commerce qui prévoient un traitement spécial et différent.

3. Michel Camdessus, alors Directeur général du FMI, allocution faite à l'International Graduate School of Management, le 27 novembre 1999 (<<http://www.imf.org/external/np/speeches/1999/112799.htm>>).

Proposition : « Remplacer le Sommet du G-7, une année sur deux, par une réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays (qui sont, à tout moment, une trentaine), dont des ressortissants occupent des postes d'administrateur au Conseil du FMI ou à celui de la Banque mondiale, ce qui garantirait une représentation juste et légitime de l'ensemble des 182 pays membres. Dans la mesure où les chefs des deux organisations, le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de l'Organisation mondiale du Travail et de l'Organisation mondiale du commerce y participeraient, cette réunion permettrait d'établir clairement un lien étroit entre ces institutions et de créer un groupe représentatif de dirigeants mondiaux, doté de la plus grande légitimité qui soit. »

B. Articles techniques axés sur la définition de grandes orientations

1. Monika S. Ahluwalia « The IMF and the World Bank in the new financial architecture » dans UNCTAD, *International Monetary and Financial Issues for the 1990's*, vol. XI (1999, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.II.D.25). L'auteur propose des mesures qui pourraient être prises pour réformer le Comité intérimaire du FMI (depuis avril 2000, le Comité monétaire et financier international) et le Comité du développement pour que les pays récemment passés à l'économie de marché participent plus largement à la prise des décisions. L'auteur envisage la création d'un grand groupe unique, au niveau ministériel, au sein duquel le FMI et la Banque mondiale seraient des partenaires à part entière, et l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED, la Banque des règlements internationaux (BRI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) auraient le statut d'observateurs permanents. Cette nouvelle instance pourrait compter plus de pays que le Comité intérimaire.

2. Ariel Buria « Reforming the governance of the Bretton Woods institutions », article présenté au séminaire du G-24 sur le financement du développement qui s'est tenu les 6 et 7 septembre 2001 à la Nigeria House, à New York. L'auteur explique qu'au FMI, pour ramener la part des voix de base à 11,3 % du total, il faudrait que le nombre de voix de base de chaque pays membre soit multiplié par cinq (de 250 à 1 323) et que si la proportion de voix de base était ramenée à ce qu'elle était en 1945, les voix de base représenteraient près de la moitié du nombre total de voix. Une solution intermédiaire qui permettrait de rétablir partiellement le rôle que les voix de base étaient censées jouer consisterait à affecter aux voix de base 25 %, par exemple, du total des droits de vote. Afin d'éviter que les voix de base ne perdent à nouveau du terrain par rapport au total des droits de vote, il pourrait être introduit dans les Statuts une disposition prévoyant qu'à chaque révision des quotes-parts, le total des voix de base augmenterait dans la même proportion que le total des quotes-parts. En outre, l'auteur propose une restructuration du Conseil d'administration, des modalités permettant de protéger les droits des minorités et une révision des formules de calcul des quotes-parts.

3. Richard Blackhurst, « The capacity of the WTO to fulfil its mandate » dans *The WTO as an International Organization*, sous la direction d'Anne Krueger (Chicago, Illinois, University of Chicago Press, 1998). L'auteur propose que l'Organisation mondiale du commerce ait un secrétariat plus grand et plus actif au sein duquel les pays plus petits et plus pauvres seraient correctement représentés. Il propose aussi que l'OMC fournisse elle-même les fonds nécessaires pour que chaque pays puisse affecter un minimum de spécialistes, à temps plein, à des activités ayant trait à ses travaux.

4. Stephanie Griffith-Jones et Jenny Kimmis, « The BIS and its role in international financial governance », dans UNCTAD, *International Monetary and Financial Issues for the 1990's*, vol. XI (1999). Les auteurs concluent qu'il est important d'assurer la participation des pays en développement aux travaux du Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux, de veiller à une participation accrue

et plus officielle aux réunions mensuelles des gouverneurs des banques centrales et aux réunions des trois principaux comités de Bâle, et de veiller à ce que des pays en développement plus nombreux et plus divers participent aux travaux de la BRI et des comités.

5. G. K. Helleiner, « Developing countries in global economic governance and negotiation processes », article pour le projet de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement relatif aux fonctions et au rôle nouveaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, dirigé par M. Deepark Nayyar. Ayant analysé l'influence disproportionnée de certains pays dans la détermination des questions à examiner et le choix des instances qui les examinent, l'auteur propose que le Groupe des 20 (comprenant un nombre égal de pays en développement et de pays développés) reprenne ses activités. Ce Groupe ne devrait pas être qu'un comité du Conseil du FMI comme par le passé, mais un groupe de travail intergouvernemental qui rendrait compte non seulement au FMI, mais aussi à la Banque mondiale, à la BRI, à l'OICV et au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

6. G. K. Helleiner, « A conference on finance and development? » dans *International Finance and Developing Countries in a Year of Crisis: 1997 Discussion at the United Nations*, sous la direction de Barry Herman et Krishnan Sharma (Tokyo, University of the United Nations Press, 1998). L'auteur analyse les mécanismes actuels de prise de décisions. Afin de les réformer, il propose une conférence mondiale qui constituerait un bon point de départ pour progresser vers un processus de changement plus efficace. Il propose en outre quatre options, qui ne s'excluent pas nécessairement, pour améliorer les processus décisionnels économiques et financiers sur le plan mondial.

7. Constantine Michalopoulos, « Developing countries's participation in the World Trade Organization », mars 1998 (article disponible à la Banque mondiale). L'auteur recommande que, pour améliorer leur participation aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce, les pays en développement ouvrent à Genève des missions dotées d'un personnel suffisant ou, à défaut,

qu'ils mettent en commun leurs ressources et se dotent d'une représentation commune à Genève, et qu'ils veillent à payer leurs contributions, qui sont généralement modestes. Il recommande que la communauté internationale accorde un rang de priorité plus élevé aux programmes d'assistance visant à favoriser le développement institutionnel des pays plus pauvres pour que ceux-ci soient mieux à même de participer au système commercial international et aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce, et que l'OMC revoie son règlement et ses procédures pour veiller à ce qu'ils n'aient pas pour effet fortuit de rendre la participation des pays en développement plus difficile.

8. Constantine Michalopoulos, « WTO accession for countries in transition », juin 1998 (article disponible à la Banque mondiale). L'auteur estime que pour aider à accélérer la procédure d'accession, les membres de l'Organisation mondiale du commerce devraient envisager d'augmenter considérablement les ressources qu'ils mettent à la disposition du secrétariat de l'organisation pour qu'il aide les gouvernements en voie d'accession à établir le mémoire initial et à mettre au point les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour répondre aux exigences de l'organisation. Le personnel du secrétariat ne devrait pas nécessairement être beaucoup plus important. Il suffirait de créer un fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique aux pays en voie d'accession, d'un montant d'environ 4 ou 5 millions de dollars pour les trois à cinq années à venir.

9. Pierre S. Mistry, « Resources mobilisation: policies on borrowings and guarantees », chapitre 3 de *Multilateral Development Banks: An Assessment of their Financial Structures, Policies and Practices* (La Haye, Forum on Debt and Development (FONDAD), 1995). L'auteur propose que le capital de la Banque mondiale et des banques régionales de développement soit augmenté de façon plus automatique de sorte que les négociations épineuses qui doivent se tenir tous les cinq ans, et sont en gros dominées par les donateurs, puissent être évitées. Il propose que le capital exigible soit automatiquement augmenté de sorte que le capital total augmente chaque année

dans une proportion équivalant à un multiple du revenu non distribué de l'exercice.

10. Aziz Ali Mohammed, « The future role of the Monetary Fund », dans *G-24 Discussion Paper Series*, No 11 (avril 2001). L'auteur propose que la composition du Conseil d'administration du FMI soit modifiée et que les pays européens acceptent de céder un ou plusieurs de leurs sièges à des pays d'Afrique sub-saharienne. En outre, il envisage que la formule de calcul des quotas soit modifiée et repose sur des groupes de pays. Un des critères s'appliquant aux groupes de pays (plutôt qu'aux pays pris individuellement) serait la volatilité des capitaux privés ou l'intégration dans l'économie mondiale, ce qui permettrait de donner plus de poids aux pays récemment passés à l'économie de marché.

11. T. Ademola Oyejide, « Interests and options of developing and least developed countries in a new round of multilateral trade negotiations », dans *G-24 Discussion Paper Series*, No 2 (mai 2000). L'auteur réclame une utilisation plus déterminée de l'assistance technique, fondée sur les principaux besoins en matière de mise en valeur du capital humain, de développement des connaissances et de renforcement des institutions des pays à revenu faible qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce. À cette fin, il propose l'ouverture de nouveaux bureaux régionaux de l'OMC en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

12. PNUD, *Rapport sur le développement humain, 1994* (New York, Oxford University Press, 1994). « La création d'un Conseil de sécurité économique permettrait, elle aussi, de renforcer le rôle des Nations Unies en matière de développement humain durable. Cette instance de décision suprême serait chargée d'examiner les menaces pesant sur la sécurité humaine et de définir les actions à entreprendre. Ce conseil doit garder une taille modeste permettant une gestion aisée. Il serait composé de 11 membres permanents représentant les principaux pays industrialisés et les pays en développement les plus peuplés, et de 11 autres membres choisis, par rotation, parmi divers groupes géographiques et politiques.

Une solution moins hardie consisterait à élargir le mandat du Conseil de sécurité actuel en lui per-

mettant d'examiner non seulement les menaces militaires mais aussi les dangers que les crises économiques et sociales font courir à la paix. À cette fin, il pourrait se révéler nécessaire de créer une instance distincte au sein du Conseil, qui compterait davantage de membres et jouerait un rôle nouveau en matière de sécurité socioéconomique.

Une autre possibilité serait d'utiliser le Conseil économique et social, en le dotant d'un bureau exécutif peu nombreux et facile à gérer, qui pourrait se réunir en session permanente et prendre des décisions ratifiées ensuite par l'ensemble du Conseil.

Dans un Conseil de sécurité économique, le système de vote devrait exclure toute possibilité de veto. Cependant, afin de rassurer toutes les instances participantes quant à la sauvegarde de leurs intérêts légitimes, le système de vote devrait faire en sorte que toutes les décisions soient adoptées non seulement par la majorité des membres dans leur ensemble, mais également par la majorité des pays industrialisés et des pays en développement pris séparément.

Le Conseil de sécurité économique coordonnerait les activités des agences des Nations Unies et surveillerait également l'orientation de la politique menée par toutes les institutions financières internationales et régionales. Pour traduire ses décisions dans les faits, le Conseil devrait avoir accès au fonds mondial de la sécurité humaine dont la création a été proposée plus haut. Il lui faudrait également s'appuyer sur un secrétariat spécialisé qui aurait pour mission de préparer les différentes formules soumises à son examen (chap. 4, section intitulée "Institutions pour le XXIe siècle : un Conseil de sécurité économique"). »

Pour d'autres articles sur la question, voir Edward C. Luck, « A review of United Nations reform-related projects supported by the Ford Foundation, 1985-1996 », juillet 2001, et le document WGUNS/CRP.3/Add.3 du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies (avril 1996).

7. **Note** : On trouvera le texte intégral des propositions (et des citations correspondantes) énumérées ci-

dessus sur le site Web consacré au financement du développement (<<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/>>), à l'exception de la proposition du G-8 (sect. C, proposition 1), qui a été exposée dans une déclaration à la presse et ne figure pas dans un document officiel, et la proposition commune de la Banque mondiale et du FMI (sect. C, proposition 6), que l'on trouvera à <<http://www.imf.org/external/news/htm>>.
